



AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, le 13 mars 2026

M. LE PRÉSIDENT DE LA SNCF : LES RECULS NE SE NÉGOCIERONT PAS !

Le 10 mars dernier, les quatre organisations syndicales représentatives de la SNCF ont été reçues par le président du groupe SNCF dans le cadre du courrier unitaire qui lui a été adressé le 18 février 2026.

Dans un contexte de transformation profonde de notre entreprise publique SNCF, les conditions de vie et de travail des cheminot·e·s se dégradent jour après jour.

Alors que la loi ne l'impose pas, la décision unilatérale de la direction SNCF de créer des filiales dédiées au TER fractionne le corps social cheminot et balkanise le service public SNCF.

Parallèlement, les nombreuses réorganisations destructrices dans les établissements génèrent toujours plus de souffrance au travail chez l'ensemble des cheminot·e·s dans tous les collèges et impactent fortement l'organisation de la production.

Lors de cette rencontre, le président de la SNCF a fait les annonces suivantes :

LE TEMPS DE TRAVAIL ATTAQUÉ : FIN DES 35 HEURES ?

C'est sur l'organisation du temps de travail que la charge patronale est la plus violente. La direction du Groupe a proposé d'ouvrir des négociations pour adapter certaines dispositions existantes aux besoins des filiales Voyageurs : **prises et fins de service délocalisées, roulements VSDL, 19/6, nombre de RP et de dimanches** seraient donc ciblés pour **augmenter la productivité et la compétitivité**.

Pire encore, la direction du Groupe assume clairement que **l'objectif visé est de ponctionner 5 jours de repos** aux cheminots des filiales Voyageurs pour s'aligner sur l'accord de branche !

**POUR LA CGT DES CHEMINOTS,
CETTE PROPOSITION EST INACCEPTABLE !**

Pour la CGT, les repos doivent permettre la récupération de la force de travail, de la force psychique, des capacités de vigilance et de concentration, mais aussi laisser du temps libre pour l'accès à des loisirs, à la culture, aux temps partagés avec les proches.

Par cette attaque violente sur le temps de repos, alors que les cheminot·e·s demandent plus de temps pour eux, la direction ouvre les hostilités !



Ces attaques compromettent aussi la sécurité des personnels et des circulations. Les repos sont constitutifs d'un haut niveau de sécurité. C'est un élément fondamental d'un service public sûr et de qualité.

La direction n'a pas répondu à la demande unitaire de reprise de contrôle par le Groupe ! Bien au contraire ! Elle répond par une attaque frontale sur le temps de repos, en sacrifiant d'abord les cheminot·e·s de ses sociétés dédiées existantes, tout en ouvrant la voie à une généralisation de ce recul social !

L'URGENCE D'INSTANCES DE PROXIMITÉ

Le président admet la nécessité de reconstruire un dialogue social de proximité efficient sur la prévention des risques auxquels sont exposés les cheminot·e·s. La direction a proposé la tenue d'un groupe de travail sur le sujet.

La Fédération des cheminots exige, sur ce point, l'ouverture d'une négociation dans laquelle elle portera son projet de création de Comités de Proximité Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CP-SSCT) permettant de traiter des sujets du quotidien des cheminots (production, conditions de travail, santé et sécurité...).

DURÉE DE SURVIE DES ACCORDS

Une prorogation du délai de survie de certains accords est proposée jusqu'à fin 2027 pour les filiales SVSA, SVEA, SVLO tout en excluant les accords sur l'organisation du temps de travail, celui sur les activités sociales et culturelles, ainsi que le forfait-jours, le télétravail et le travail à temps partiel !

Une partie essentielle des droits des cheminot·e·s serait donc renvoyée à des négociations par filiale, ce qui accentuerait des inégalités déjà trop nombreuses et risquerait un effacement de nombreux conquits sociaux.

UNE INDISPENSABLE RIPOSTE DES CHEMINOT·E·S !

La Fédération CGT des cheminots agit pour le retour à une entreprise unique et intégrée, en lieu et place d'une concurrence qui n'a jamais démontré son efficacité et qui coûte cher.

La CGT agit au quotidien avec ses syndicats de site pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, pour des embauches en nombre, pour des augmentations générales des salaires et l'instauration d'une grille unique des salaires pour les cheminot·e·s statutaires et contractuel·le·s.

La Fédération CGT des cheminots revendique ce progrès social et appelle à défendre ce conquits social que constitue la mise en place des 35h à la SNCF !

**ORGANISONS-NOUS DÈS MAINTENANT
AVEC LES SYNDICATS CGT DE CHEMINOTS
POUR DÉBATTRE ET CONSTRUIRE LA
RÉPONSE REVENDICATIVE QUI DEVRA ÊTRE
À LA HAUTEUR DE L'ATTAQUE !**

